



GEDCIQ

Groupe d'expertise pour
le développement des cités
interculturelles au Québec

L'État laïc et ses responsabilités à l'égard de la diversité religieuse

Gilles Rioux

Groupe d'expertise pour le développement des cités interculturelles au
Québec (GEDCIQ)

Laval, le 28 février 2020

L'État laïc

L'État laïc est la résultante d'une longue lutte d'émancipation de la domination religieuse et reste une construction à parfaire.

L'État laïc est mal outillé pour assumer ses grandes responsabilités :

- 1. Garantir la liberté de conscience
- 2. Répondre aux besoins résultant du droit de pratiquer la religion de son choix

1. Garantir la liberté de conscience

Une garantie, un espace et un cadre juridique

- **La garantie** de la liberté de conscience, la liberté de pratiquer la religion de son choix comme d'en avoir aucune
- **Un espace** pour se rassembler au-delà des différences sans les nier, ni les brimer
 - Un espace de développement du dialogue interreligieux et d'apprentissage du respect mutuel
- **Un cadre juridique** protégeant du plus fort ou du plus nombreux
 - Un cadre juridique auquel les autorités civiles doivent s'obliger et auquel les autorités religieuses doivent s'astreindre
 - Un cadre juridique à parfaire et à mieux partager

2. Répondre aux besoins résultant du droit de pratiquer la religion de son choix. 1/2

- Justice: application de la liberté de religion et de conscience, officiers des mariages, etc.
- Éducation: enseignements des cultures religieuses, écoles confessionnelles, cafétérias scolaires
- Loisirs et Sports : sécurité et vêtements rituels, contraintes dans la pratiques des sports
- Affaires municipales: outils d'urbanisme et protection des minorités, fiscalité des lieux de culte
- Culture: gestion des patrimoines religieux

2. Répondre aux besoins résultant du droit de pratiquer la religion de son choix 2/2

- Agriculture: abattoirs rituels
- Santé: cimetières, pratiques médicales et questions religieuses
- Sécurité publique: répression des crimes haineux et de la radicalisation, centre de détentions (aumôneries, alimentation) etc.
- Travail: pratiques religieuses en milieu de travail (lieux de prière, fêtes religieuses)

Tous ces objets sont susceptibles de se retrouver d'une façon ou d'une autre dans la cour des villes ?

Pourtant il n'existe aucun de lieu de coordination gouvernemental ?

Aucun cadre normatif intégré ?

La laïcité : une approche interculturelle et une garantie pour l'expression des droits

Réflexion complémentaire

- La laïcité n'est pas l'absence du fait religieux dans l'espace public, mais un cadre normatif fondé sur une base démocratique et une garantie pour les droits fondamentaux où toutes les expressions de conscience (religieuses ou non) peuvent coexister en pleine égalité et dans le respect mutuel.
- Dans ce sens, la laïcité comme cadre de régulation de la diversité d'expressions de conscience de nos sociétés fait partie des instruments et des dispositifs à se doter dans toute stratégie de gestion de la diversité sous une approche interculturelle. La laïcité est le moyen par lequel, dans un État démocratique, on peut incorporer et reconnaître la diversité, toutes les diversités.